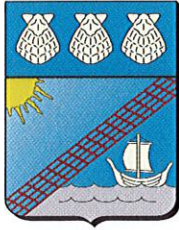




ARRÊTÉ DU MAIRE N° 94/2019-ST

Arrêté de circulation



RUE DE VERDUN

Section comprise entre la rue de la Cure et l'avenue du Général Leclerc

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code de la route et notamment les articles R-130.2, R-411.2, R-411.5, et R-417.13,

Vu les articles L. 2213.1, L. 2213.2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Considérant les travaux de construction d'une résidence seniors pour le compte de « Quartus » et la mise en place de barrières de chantier sur la voie publique comprise entre le carrefour de l'avenue du Général Leclerc/rue de la Bouline et la rue de la Cure.

A R R Ê T É

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2019, la rue de Verdun (section comprise entre le carrefour de l'avenue du Général Leclerc/rue de la Bouline et la rue de la Cure) se fera en sens unique jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : L'installation des panneaux de signalisation, du modèle fixé par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sera posée par les Services municipaux.

Article 3 : Conformément à l'article R.411-25 du code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire d'entrée et de sortie prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur Le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : monsieur le Chef de brigade de gendarmerie, monsieur le Chef de corps du Centre de secours, messieurs de la police municipale et sera affichée en mairie.

Pour le maire,
l'adjoint,
Françoise MASSÉ



- 1 AVR. 2019

Le Maire
Christophe SUEUR